

Tout ce qu'il faut savoir sur LA REP

LES ANTISÈCHES



ISOVER - PLACO®



LA REP, QU'EST-CE QUE C'EST ?

REP = Responsabilité Élargie du Producteur

Elle consiste à rendre les **fabricants** de produits et matériaux de construction **responsables** de la gestion de la fin de vie de leurs produits.

Les fabricants adhèrent à des éco-organismes qui, financés par une éco-contribution, organisent **la collecte, le tri et le recyclage** des déchets et des produits en fin de vie.



SI C'EST TRIÉ, C'EST GRATUIT !

La reprise des déchets et des produits en fin de vie est gratuite si ceux-ci sont **triés et apportés à un point de collecte agréé**.

Attention, si le point de collecte n'est pas agréé par un éco-organisme, la reprise n'est pas forcément gratuite.



LA REP, POUR QUOI FAIRE ?

La REP vise à **limiter les déchets** non triés, préserver **les ressources naturelles** et participer à la résorption des décharges sauvages.

Elle s'applique sur les Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment mis sur le marché **à partir du 1^{er} janvier 2023**.



3 CENTIMES

C'est l'ordre de grandeur de l'éco-contribution pour **1 m²** de plaque de plâtre **BA13**.

Cette contribution servira à financer **la reprise gratuite** des produits concernés.



L'éco-contribution, on la paie aussi quand on achète une télévision ou un lave-vaisselle.

Concrètement, ça signifie quoi ?

180€, c'est le prix moyen de la reprise des déchets en 2022, **soit 1,5€ par m² de plaque de plâtre**.

Un exemple : pour 100 m² de plaques, l'éco-contribution s'élève à 3€ (3 centimes par m²).

À la fin du chantier, vous avez 5 m² de chutes. La mise au rebut aurait coûté 7€50 (5 m² x 1,5€) en 2022, mais sera **gratuite grâce à la REP**.



LES PRODUITS CONCERNÉS

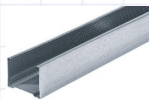
Sont concernés « les matériaux et les produits qui sont destinés à être incorporés, installés ou assemblés de façon permanente dans des bâtiments », donc **une grande partie de nos produits Isover et Placo®** :



Laine de verre



Laine de roche



Ossatures
métalliques



Plâtre



LES POINTS DE COLLECTE

Chaque éco-organisme publiera début 2023 la liste des points de collecte agréés près de chez vous, parmi lesquels :

- Des collecteurs
- Des déchetteries professionnelles
- Des déchetteries municipales
- Certains négoces

L'État a fixé comme objectif un point de collecte **tous les 10 km**.



QUELLE RÉPERCUSSION SUR LES FACTURES ?

Distributeur ou entreprise, **c'est vous qui décidez ou non d'afficher le montant de l'éco-contribution** sur vos CGV, devis ou factures.

80 000 tonnes recyclées !

C'est la quantité de déchets de plâtre collectés en 2022 grâce à Placo® Recycling.

Chez Placo®, nous avons toujours été pionnier dans le recyclage et nous visons **30% de plâtre recyclé** en moyenne dans nos plaques d'ici 2030 !



Et les emballages de nos produits ?

Ils feront l'objet d'une REP dédiée, prévue pour 2025